

# Communiqué de presse



## Invest for Life Protect : Des petits plus qui font la différence!

Bruxelles, le 23 octobre 2009. **La plupart des belges donnent une place prioritaire à l'épargne dans les périodes économiques moins favorables et souhaitent un maximum de sécurité couplée à un beau rendement pour leur bas de laine. Pour l'instant, les comptes d'épargne traditionnels offrent très peu de rendement....il est donc plus que temps de reprendre confiance dans les investissements à long terme !**

Les mois précédents ne laissent plus planer le doute : une institution financière fiable et stable est un must pour votre épargne. Allianz, numéro 1 de l'assurance en Europe, est une telle institution. Un partenaire solide même en temps de crise : le rating AA, les fonds propres solides, la force du ratio de solvabilité, une stratégie d'investissement prudente en sont les témoins.

Allianz a donc décidé d'offrir à ses clients la solution sur un plateau en lançant Invest for Life Protect. Un produit d'investissement qui offre un taux garanti de 2,50% pendant 8 ans et possède tous les atouts pour une participation bénéficiaire annuelle élevée grâce à la gestion active de la composante 'actions' qui évolue en fonction du marché.

Et venons-en au cœur des petits plus...Allianz propose en plus :

-le retrait de tout ou une partie du capital du client sans frais en cas de décès, maladie grave, invalidité ou chômage suite au licenciement de celui-ci, de son/sa partenaire ou tout autre personne fiscalement à charge.

-le double du capital du client s'il décède ou est en invalidité totale ou permanente suite à un accident.

Les promesses de rendement tenues dans le passé renforcent ces atouts.

La combinaison 'stabilité - fiabilité - gestion active' ne peut que convaincre nos clients d'investir en toute confiance!

Allianz Belgium s.a.  
Rue de Laeken 35  
1000 Bruxelles

[www.allianz.be](http://www.allianz.be)

Entreprise d'assurances agréée sous  
le numéro de code 0097 pour pratiquer  
les branches «Vie» et «non Vie»  
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79  
A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95  
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - M.B. 28/08/06)

Tél. : +32 2 214.61.11  
Fax : +32 2 214.62.74

TVA : BE 0403.258.197  
RPM Bruxelles

Compte financier n° 310-0140765-07



---

## Annexe

fiche d'information financière.

## Contact presse

Edward BUYSE - 02/214 62 20 – [edward.buyse@allianz.be](mailto:edward.buyse@allianz.be)

## Qui est Allianz ?

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 155.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

---

### Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.